

## Atelier de consultation collective et territoriale

**Votre organisation / juridiction :** Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis (MAFM)

**Date de l'atelier :** le mardi 09 novembre 2021

**Nombre de participants à l'atelier :** 10 participants

**Informations sur les participants<sup>1</sup>** (exemples : fonction, ancienneté professionnelle, tranche d'âge, genre...) :

- Un Directeur des Services Pénitentiaires,
- Une Directrice adjointe du Département des Politiques Partenariales, moins d'un an d'ancienneté, âgée entre 20 et 30 ans,
- Une Référente Locale du Travail, 20 ans d'ancienneté, âgée entre 40 et 50 ans
- Une officier responsable des ateliers de concession, 4 ans d'ancienneté,
- Une surveillante d'un atelier de concession,
- Cinq gérants des ateliers de concession de la MAFM, 20 ans d'ancienneté en moyenne, moyenne d'âge entre 50 et 60 ans.

### Restitution des échanges :

*Les échanges doivent être restitués sous forme de tableau. Un tableau doit correspondre à une thématique. Si plusieurs thématiques ont été abordées au cours de l'atelier, nous vous invitons à dupliquer le tableau.*

*Chaque ligne du tableau doit correspondre à une problématique. En face de chaque problématique doivent être associées les idées/propositions correspondantes. Si plusieurs problématiques ont été identifiées, merci de rajouter une nouvelle ligne. Il n'est pas obligatoire d'associer une idée/proposition à chaque problématique.*

Thématique : <u>Le travail en concession</u>	
Problématique / enjeu identifié :	Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :
Quelles sont vos attentes envers le Ministère de la Justice / de l'Administration Pénitentiaire ?	<ul style="list-style-type: none"><li>– La communication sur tous les niveaux (travail réalisé par les personnes détenues (citoyens, personnel de surveillance et personnes détenues),</li><li>– La communication entre l'Administration Pénitentiaire et les concessionnaires, avoir un interlocuteur de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires,</li><li>– Travail de lobbying auprès des grandes entreprises françaises</li></ul>

<sup>1</sup> Veuillez à ne renseigner aucune donnée à caractère personnel : les informations renseignées ne doivent pas permettre d'identifier les participants

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La reconnaissance en tant qu'acteurs majeurs du travail en détention,</li> <li>- Moins d'inertie de la part de l'Administration Pénitentiaire,</li> <li>- Le temps de travail minimum obligatoire avant de pouvoir prétendre aux RPS.</li> </ul>
<p>Vos attentes sont-elles satisfaites ?</p>	<p>Si oui, lesquelles ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le passage à la journée continue (7h30 / 13h30)</li> <li>- La rénovation des locaux</li> <li>- La mise en conformité au niveau santé et sécurité au travail (ex : les cabines fumeurs, les rayonnages, ...)</li> </ul> <p>Si non, lesquelles ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise à niveau des besoins en matériels informatiques (imprimantes),</li> <li>- Manque de considération de l'Administration envers les concessionnaires qui se considèrent comme acteurs majeurs de la détention (pas de réunion pour faire un bilan des activités sur les tripales),</li> <li>- Etre force de proposition sur les décisions qui les concernent,</li> </ul>
<p>Quelles sont les visions que vous portez sur votre profession ?</p>	<p>Concernant la réforme du détenu travailleur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse du chiffre d'affaire,</li> <li>- Manque de main-d'œuvre intéressée par le travail,</li> <li>- Compensation indemnitaire de l'État aux concessionnaires</li> </ul>
<p>Que faire pour fidéliser le personnel / les personnes détenues.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Revoir le recrutement du personnel travaillant aux ateliers de concession pour ne plus être tributaire de leur bon vouloir,</li> <li>- Travailler sur les régimes de la détention pour fidéliser les personnes détenues</li> <li>- Faire une prise en charge individualisée des personnes détenues (valoriser la personne et non la juger à nouveau)</li> <li>- Favoriser le travail en équipe, créer des binômes</li> </ul>